

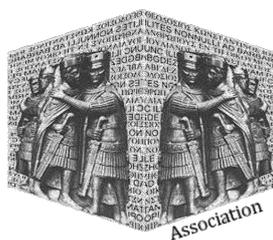
REVUE DES ETUDES TARDO-ANTIQUES

Histoire, textes, traductions, analyses, sources et prolongements de l'Antiquité Tardive

(RET)

publiée par l'Association « Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive » (THAT)

ANNÉE ET TOME VI
2016-2017



**Textes pour
l'Histoire de
l'Antiquité
Tardive**

REVUE DES ÉTUDES TARDO-ANTIQUES (RET)

fondée par

E. Amato et †P.-L. Malosse

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Nicole Belayche (École Pratique des Hautes Études, Paris), Giovanni de Bonfils (Università di Bari), Aldo Corcella (Università della Basilicata), Raffaella Cribiore (New York University), Kristoffel De-moen (Universiteit Gent), Elizabeth DePalma Digeser (University of California), Leah Di Segni (The Hebrew University of Jerusalem), José Antonio Fernández Delgado (Universidad de Salamanca), Jean-Luc Fournet (École Pratique des Hautes Études, Paris), Geoffrey Greatrex (University of Ottawa), Malcom Heath (University of Leeds), Peter Heather (King's College London), Philippe Hoffmann (École Pratique des Hautes Études, Paris), Enrico V. Maltese (Università di Torino), Arnaldo Marcone (Università di Roma 3), Mischa Meier (Universität Tübingen), Laura Miguélez-Cavero (Universidad de Salamanca), Claudio Moreschini (Università di Pisa), Robert J. Penella (Fordham University of New York), Lorenzo Perrone (Università di Bologna), Claudia Rapp (Universität Wien), Francesca Reduzzi (Università di Napoli « Federico II »), Jacques-Hubert Sautel (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Paris), Claudia Schindler (Universität Hamburg), Antonio Stramaglia (Università di Cassino).

COMITÉ ÉDITORIAL

Eugenio Amato (Université de Nantes et Institut Universitaire de France), Béatrice Bakhouché (Université de Montpellier 3), †Jean Bouffartigue (Université de Paris X-Nanterre), Sylvie Crogiez-Pétrequin (Université de Tours), Pierre Jaillette (Université de Lille 3), Juan Antonio Jiménez Sánchez (Universitat de Barcelona), †Pierre-Louis Malosse (Université de Montpellier 3), Annick Martin (Université de Rennes 2), Sébastien Morlet (Université de Paris IV-Sorbonne et Institut Universitaire de France), Bernard Pouderon (Université de Tours), Stéphane Ratti (Université de Bourgogne), Jacques Schamp (Université de Fribourg en Suisse).

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Eugenio Amato (responsable)

Sylvie Crogiez-Pétrequin

Bernard Pouderon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Pasqua De Cicco

Matteo Deroma
(Université de Nantes)

Gianluca Ventrella

Peer-review. Les travaux adressés pour publication à la revue seront soumis – sous la forme d'un double anonymat – à évaluation par deux spécialistes, dont l'un au moins extérieur au comité scientifique ou éditorial. La liste des experts externes sera publiée tous les deux ans.

Normes pour les auteurs

Tous les travaux, rédigés de façon définitive, sont à soumettre par voie électronique en joignant un fichier texte au format word et pdf à l'adresse suivante :

redaction@revue-etudes-tardo-antiques.fr

La revue **ne publie de comptes rendus** que sous forme de recension critique détaillée ou d'article de synthèse (*review articles*). Elle apparaît **exclusivement par voie électronique** ; les tirés à part papier ne sont pas prévus.

Pour les **normes rédactionnelles détaillées**, ainsi que pour les **index complets** de chaque année et tome, prière de s'adresser à la page électronique de la revue :

www.revue-etudes-tardo-antiques.fr

La mise en page professionnelle de la revue est assurée par Arun Maltese, Via Tissoni 9/4, I-17100 Savona (Italie) – E-mail : bibliotecnica.bear@gmail.com (www.bibliobear.com).

ISSN 2115-8266

JUSTINE EN JÉZABEL.
LA FABRICATION TEXTUELLE D'UNE MAUVAISE IMPÉRATRICE ROMAINE
DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU V^E SIÈCLE

Abstract : As a controversial female character of the end of the 4th century AD, Empress Justina suffers a hostile literary tradition, as the sharp quill of Christian authors is always delivering of her a denigrating portrait. Mainly known for her beauty and opposition to the nicean bishop Ambrose of Milan by the years 384-386, she is considered as an embodiment of the bad Empress. Scrutinizing the contemporary evidence of this confrontation between both the empress and bishop, this study aims to demonstrate how, based on Ambrose's *Letter* 20 to his sister Marcellina, in which he compares Justina to Jezabel, the later texts carry out a continuous literary trial against this empress. Therefore, the figure of Justina herself is vanishing behind a topical negative character, shaped by the authors, and continuously validated by a repetition of ever similar *clichés*.

Keywords : Ambrose of Milan, Arianism, Empress Justina, Jezabel, Milan, Paulinus of Milan

« Une curieuse princesse » et une « Catherine de Médicis de l'arianisme ». C'est en ces termes que Charles Piétri et Jean-Rémy Palanque¹ parlaient respectivement de l'impératrice Justine². De confession arienne (i.e. homéenne), cette aristocrate romaine, par deux fois épouse et veuve d'empereur, ainsi que mère et belle-mère d'empereur³, se trouve au cœur d'un vaste ensemble de stratégies dynastiques et de questions politiques, de l'époque de Magnence à celle de Théodose, soit une quarantaine d'années. Loin d'être anecdotique, cette figure majeure de la seconde

¹ CH. PIÉTRI, *Aristocratie milanaise, païens et chrétiens au IV^e siècle*, dans G. SENA CHIESA – E.A. ARSLAN (éds.), *Felix temporis reparatio, Atti del convegno archeologico internazionale « Milano capitale dell'impero romano »* (Milano 8-11, marzo 1990), Milano 1992, pp. 157-170, part. 161, repris dans *Christiana Respublica, éléments d'une enquête sur le christianisme antique*, II, Roma 1997, pp. 891-1006, part. 986-989. J.-R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire romain : contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État à la fin du IV^e siècle*, Paris 1933, p. 140.

² PLRE I, Justina, pp. 488-489.

³ Elle fut successivement épouse et veuve de Magnence (350-353) puis de Valentinien I^{er} (364-375), à qui elle donna Valentinien II, Iusta, Grata et Galla, cette dernière épousant Théodose en 387.

moitié du IV^e siècle n'a pas manqué de susciter la curiosité des historiens, mais d'une manière superficielle. Celle-ci entérine la vision qu'en donnent les auteurs chrétiens de la fin du IV^e et de la première moitié du V^e siècle, qui la réduisent à l'image d'une impératrice belle, intrigante et hérétique. L'objet de cette étude est, en découpant l'enduit des textes dénigrants, de montrer comment ces auteurs ont façonné *a posteriori* l'image d'une mauvaise impératrice en lui superposant celle de la Jézabel biblique.

UNE ARISTOCRATE ROMAINE MARIÉE À DEUX EMPEREURS

Née vers 340-345, celle qui est décrite comme une descendante des Constantinien par sa mère – via le rameau de Jules Constance –, est membre de la haute aristocratie romaine. Fruit de plusieurs décennies de stratégies familiales⁴, son ascendance des plus prestigieuses pourrait l'avoir, de ce fait, prédisposée aux mariages qui furent les siens. Relativement méconnue, Justine n'est toutefois pas exempte d'études à son sujet ; François Chausson, a ainsi traité de la question de ses origines avec précision⁵.

Fille d'un gouverneur consulaire du Picenum identifié sous le *cognomen* de Iustus⁶, Justine fut dans un premier temps mariée à l'usurpateur Magnence. Du fait de son jeune âge lors de cette union, aucun enfant ne naquit de ce mariage, qui ne fut sans doute pas consommé⁷. La chute de Magnence en 353⁸ entraîna la mort de nombre de ses partisans, parmi lesquels le père de la jeune fille⁹. On la retrouve quelques

⁴ Sur l'importance de ces stratégies, voir la récente mise au point de T. MOREAU, *Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité tardive. Réflexions liminaires*, dans T. M. – A. BODIN (éds.), *Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité tardive*, RET Suppl. 2, 2014, pp. 7-28 ; voir aussi CH. BADEL, *Le rôle de la contrainte dans les stratégies familiales (IV^e-VI^e siècles)*, dans MOREAU – BODIN, *Réseaux sociaux* [n. 4], pp. 31-44 ; CH. BADEL - CH. SETTIPANI (éds.), *Les stratégies familiales dans l'Antiquité tardive*, Paris 2012 ; D. LHUILLIER-MARTINETTI, *L'individu dans la famille à Rome au IV^e siècle d'après l'oeuvre d'Ambroise de Milan*, Rennes 2008 : part. pp. 77-150 sur le choix du conjoint ; B. CASEAU (éd.), *Les réseaux familiaux. Antiquité tardive et Haut Moyen-Âge, in memoriam A. Laiou et É. Patlagean*, Paris 2012 ; F. A. POGGIO, *Gruppi di potere nella Roma tardoantica (350-395 D.C.)*, Torino 2007 ; PH. GUIARD – CH. LAIZÉ (dir.), *La famille*, Paris 2013 : 3^e partie.

⁵ F. CHAUSSON, *Stemmata Aure a: Constantin, Justine, Théodose. Revendications généalogiques et idéologie impériale au IV^e s.*, Roma 2007. Sur la question des origines de Justine, voir également l'article de J. ROUGÉ, « Justine, la belle Sicilienne », *Latomus* 33, 1974, pp. 676-678.

⁶ Joh. Ant. fr. 187 ; pour plus de précisions sur Iustus, voir PLRE I, p. 490.

⁷ Bien qu'on ne puisse dire avec précision l'âge de Justine au moment de ce mariage, l'absence d'enfant, opposée aux quatre enfants qu'elle eut de Valentinien I^{er}, nous permet de supposer qu'elle n'était pas encore nubile à cette époque.

⁸ Zos., HN 2, 53, 3.

⁹ Socr., HE 4, 31, 11-13.

années plus tard, au Palais de Valentinien I^{er}¹⁰. La femme de ce dernier, Marina Severa¹¹, proche de Justine, n'hésite pas à vanter sa beauté à l'empereur qui tombe rapidement sous le charme de la jeune constantinienne et décide de l'épouser¹². La suite des événements demeure néanmoins floue, les auteurs donnant plusieurs versions des faits. Lors de sa rencontre avec Justine, l'empereur est toujours marié, et père d'un fils associé au pouvoir depuis sa grave maladie de 367 : Gratien¹³. Deux cas de figures sont évoqués dans les sources ; d'un côté, des auteurs comme Jordanès et Socrate évoquent la création d'une loi autorisant la bigamie, qui aurait permis à Valentinien I^{er} d'épouser Justine sans répudier sa première épouse¹⁴. Mais on n'en a conservé aucune trace. D'autres sources évoquent un scandale qui aurait éclaté au Palais durant les années 365-370, et qui aurait éclaboussé Marina Severa¹⁵. C'est ce scandale, au sujet d'une transaction immobilière, qui aurait amené la première femme de Valentinien à être chassée du Palais. Possible prétexte ? Toujours est-il qu'en épousant Justine, réputée descendre de Jules Constance, Valentinien I^{er} rattache la balbutiante dynastie valentinienne à l'illustre famille constantinienne¹⁶.

Cependant, bien qu'elle soit une nouvelle fois une épouse d'empereur, Justine reste discrète dans les textes. Ainsi, aucune source ne nous permet de dire avec certitude si Valentinien I^{er} lui a octroyé le titre d'*Augusta*. Cette titulature, véritable témoignage d'une figure féminine du pouvoir, étayée par le monnayage impérial, peut également renvoyer à une reconnaissance officielle des contemporains, qui voient en une femme proche de l'empereur une illustration de la démultiplication de son pouvoir. Si le statut d'épouse de l'empereur n'assure pas une fonction officielle, il n'en va pas de même dans le cas d'une *Augusta*. Cette titulature octroie plusieurs privilèges, dont un cabinet officiel ainsi qu'un revenu propre à l'impératrice. Or, en ce qui concerne Justine, rien ne nous permet de faire état d'une telle liberté d'action, d'autant plus que la dynastie valentinienne est caractérisée par un silence numismatique complet sur les impératrices. Ainsi, du vivant de Valentinien I^{er}, son rôle en tant qu'impératrice semble avoir été très limité car elle n'était vraisemblablement pas détentrice de la dignité d'*Augusta*.

¹⁰ Socr., *HE* 4, 31, 13-17 ; Joh. Ant., *fr.* 187, 197.

¹¹ *PLRE* I, p. 828.

¹² Socr., *HE* 4, 31, 13-17.

¹³ *Chron. Pasch.* s.a. 367.

¹⁴ Jord., *Rom.* 310-311 ; Socr., *HE* 4, 31, 13-17 ; Joh. Ant., *fr.* 187. Voir J. ROUGÉ, « La pseudo-bigamie de Valentinien I^{er} », *Cahiers d'Histoire* 3, 1958, pp. 5-15.

¹⁵ *Chron. Pasch.* s.a. 369 (éd. L. DINDORF, 1832, p. 559) ; Joh. Mal., *Chronogr.* 339, 20 - 341, 7 (éd. L. DINDORF, 1831) ; Joh. Nikiou, *Chron.* 82, 11-14 (trad. R.H. CHARLES, 1916).

¹⁶ De cette union naissent d'ailleurs plusieurs enfants, dont Valentinien II et Galla, future épouse de Théodose I^{er} : Socr., *HE* 4, 31, 17 ; Philost., *HE* 9, 16 ; Jord., *Rom.* 310-311.

Toutefois, la situation évolue rapidement à partir de 375. L'empereur se trouve alors à Brigetio, en Pannonie et doit recevoir une délégation des peuples Quades¹⁷. D'un naturel réputé emporté, Valentinien I^{er} aurait alors été pris d'un accès de colère face à l'insolence supposée des barbares, avant de s'effondrer, victime d'une crise d'apoplexie ; il décède le 17 novembre 375, laissant Justine une seconde fois veuve¹⁸. Alors que la mort de l'empereur aurait pu sonner le glas de sa présence dans les sources, son second veuvage annonce au contraire le début de sa vie publique.

Associé au pouvoir depuis 367, Gratien, qui n'est pas le fils de Justine mais de Severa, est le successeur désigné de Valentinien I^{er}. Or celui-ci n'est pas présent à la mort de son père. Justine entend donc faire valoir les droits à l'Augustat de son propre fils, Valentinien le Jeune, âgé d'à peine quatre ans. S'ensuit une course à la pourpre, le couple mère-fils étant emmené au camp militaire de Sirmium, où le jeune garçon est acclamé par les troupes de son défunt père¹⁹, avant d'être passé sous silence par les sources au profit de sa mère. Malgré les circonstances précipitées de son avènement, sa légitimité est réelle. Celle-ci se fonde sur l'accord entre l'armée, qui s'exprime grâce à la *contio militum* et l'*auctoritas* impériale dont le Consistoire est dépositaire en cas de vacance du pouvoir. Lorsque Gratien apprend la nouvelle, il ne peut que constater les faits. Après deux mariages et quatre enfants du second, Justine commence alors à tenir un rôle politique. Jusqu'à présent demeurée dans l'ombre de sa famille, puis de son second mari, elle n'a jamais pu exercer un réel pouvoir, en dépit de ses origines prestigieuses et son statut d'impératrice *bis*. Par le truchement de son jeune fils, elle occupe dorénavant une place prépondérante sur la scène politique, qu'elle conserve pendant une dizaine d'années. Ce rôle de *mater Augusti* pose les fondements de la construction historiographique et du procès littéraire dont elle a été l'objet.

UNE FABRICATION LITTÉRAIRE

Si le titre d'*Augusta* est une reconnaissance possible d'une figure impériale, la voie littéraire peut aussi être employée dans le même but. En ce qui concerne les impératrices, deux modèles de références se distinguent essentiellement. En premier lieu, celle d'une célèbre figure féminine mythologique, Pénélope, dont l'histoire appartient aux rhapsodies homériques de l'*Odyssée*. Modèle hellénique de la bonne épouse, elle incarne aussi pour les chrétiens des valeurs qui sont les leurs²⁰. Elle est

¹⁷ Socr., *HE* 4, 31, 6 ; Amm, 30, 6, 5.

¹⁸ Amm., 30, 6, 5.

¹⁹ Amm., 30, 10, 4-6.

²⁰ L'exemple d'une Pénélope d'époque chrétienne est notamment perceptible chez Claudien,

opposée à un autre modèle, biblique cette fois, celui de la reine Jézabel. Décrite comme une mauvaise souveraine dans le premier *Livre des Rois*, cette princesse phénicienne, fille du roi de Tyr Itobaal I^{er}, est l'épouse du roi hébreu Achab. Il lui est surtout reproché de tenter de détourner son époux de la vraie foi – le judaïsme –, pour le convertir au dieu phénicien Baal²¹.

De même que l'allusion mythologique, la référence biblique est une pratique fortement répandue chez les auteurs chrétiens de l'Antiquité Tardive. Elle leur permet d'exalter ou, dans le cas présent, de décrier des figures en puisant des comparaisons dans l'Histoire Sainte. De telles références offrent la possibilité de l'enseigner en ancrant dans les mémoires une image intemporelle et de poids, de personnages ou d'événements particuliers, qui est façonnée en modèle ou contre-modèle, selon la référence majeure qu'est la Bible, qui agit comme réservoir littéraire légitimant. On est là dans le même schéma que dans le cas des textes homériques ou virgiliens, piliers de la *paideia* gréco-romaine. Or, l'usage des textes saints permet de crédibiliser un texte, de le muer en sermon, ce qui lui donne une fonction autrement plus importante. On dépasse le simple désir de faire preuve de culture et d'élégance littéraire par une rhétorique de la citation. Un tel emploi de l'Ancien Testament atteste une volonté des auteurs d'inscrire, à la manière d'Eusèbe de Césarée, l'histoire chrétienne et romaine dans la continuité de l'histoire hébraïque.

LE CONFLIT DES BASILIQUES MILANAISES : DE LA RÉALITÉ À LA CONSTRUCTION D'UN MYTHE

Le IV^e siècle est agité par un vaste conflit concernant des questions dogmatiques. En 325, l'empereur Constantin convoque le premier concile œcuménique, le Concile de Nicée, au cours duquel est défini le dogme et notamment la question du rapport entre le Fils et le Père, le premier étant déclaré *ὁμοούσιος* – de même substance – que le second. L'arianisme, qui rejette cette consubstantialité, est dès lors déclaré hérésie. Le débat trinitaire se poursuit après la clôture du concile, de même que les tensions entre nicéens et ariens. Justine aurait d'ailleurs, selon Théodoret, dissimulé son orientation religieuse du vivant de Valentinien I^{er} : « Connaisant la foi fervente de son époux, elle avait pris soin tout le temps de dissimuler » son arianisme²². À la mort de ce dernier, elle n'est plus soumise à cette

dans son éloge de Serena : Claudian, *Laus. Serenae* 220-236, W. E. HEUS (éd.), Utrecht 1982. À ce sujet, voir l'article de B. BUREAU, *Nobiliora tenent animos exempla pudicos : idéal féminin et idéal poétique dans la Laus Serenae de Claudien*, dans J.-M. FONTANIER (éd.), *Amor Romanus, Amours romaines*, Rennes 2008, pp. 205-226.

²¹ *1Rois* 16, 31, *Bible de Jérusalem*, Paris 1998.

²² Theod., *HE* 5, 13, 1 : Τοῦ μὲν γὰρ ὁμόζυγος τὸ θερμὸν ἐπισταμένη τῆς πίστεως,

précaution, et les affrontements dogmatiques atteignent leur acmé lorsque Justine et Valentinien II installent leur cour à Milan, cité qui a pour évêque Ambroise depuis 374²³. Ce dernier avait succédé à Auxence, évêque homéen qui avait occupé le siège milanais pendant presque vingt ans²⁴. La question de sa succession peut d'ailleurs être considérée comme une première étape dans l'accroissement des tensions, chaque camp souhaitant imposer son propre candidat, au point qu'une intervention du gouverneur de la province d'Émilie-Ligurie, Ambroise lui-même, fut rendue nécessaire. Ce conflit permet ainsi d'attester de l'existence d'une communauté homéenne milanaise suffisamment conséquente pour avoir pesé dans le rapport de force²⁵. Les deux partis finissent par s'accorder et désignent Ambroise pour accéder à la fonction épiscopale²⁶.

Le calme relatif obtenu à la suite de cet épisode se trouve perturbé lors de l'arrivée de la cour – consécutive aux mouvements de troupes de l'usurpateur Maxime en Gaule –, qui établit ses quartiers dans la cité, une grande partie de l'entourage impérial gravitant autour de Justine²⁷ étant homéen²⁸. C'est donc logiquement que le pouvoir impérial revendique une basilique pour cette partie de la population. Le choix se porte sur un édifice situé à l'extérieur de l'enceinte, la *basilica Portiana*. On notera d'ailleurs que la possibilité de construire un nouveau lieu de culte réservé aux ariens ne semble pas avoir été évoquée par l'un ou l'autre des deux camps ; le pouvoir impérial pouvait donc souhaiter, en plus de réclamer un lieu de culte, renvoyer une image forte du pouvoir. Les tensions s'accroissent encore d'un degré lorsqu'en 385, Justine réclame une basilique pour les célébrations pascales, ce qu'Ambroise refuse catégoriquement au cours d'une ambassade au

λαθεῖν ἅπαντα τὸν χρόνον ἐσπούδασε· τοῦ δὲ παιδὸς τὸ τῶν φρενῶν ἀπαλὸν καὶ εὐεικτον θεωμένη προσενεγκεῖν τὴν ἐξαπάτην ἐθάρρησεν. L'arianisme de Justine en est une variante modérée, l'homéisme : voir M. MESLIN, *Les ariens d'Occident*, Paris 1968.

²³ Paul, *Med.* *VAmbr.* 6.

²⁴ Socr., *HE*, 4, 30, 1.

²⁵ Sur le conflit de Milan et le rôle d'Ambroise, voir : N. MCLYNN, *Ambrosius of Milan Church and Court in a Christian Capital*, Berkeley – London 1994 ; M. MESLIN, *Les ariens d'occident*, Paris 1967 ; J.-R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire romain : contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État à la fin du IV^e siècle*, Paris 1933 ; L. CRACCO RUGGINI, « Ambrogio e le opposizioni anticattoliche fra il 383 e il 390 », *Augustinianum* 14, 1974, pp. 409-449 ; J.-R. PALANQUE, « Saint Ambroise et l'Empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État à la fin du quatrième siècle », *RHEF* 20/87, 1934, pp. 243-245.

²⁶ Socr., *HE*, 4, 30 1-8. Un choix entériné par Valentinien I^{er} lui-même, qui y perdait un gouverneur. Sur les ariens de Milan, voir M. MESLIN, *Les ariens d'Occident*, Paris 1967.

²⁷ On y trouve notamment un évêque, originaire d'Illyricum devenu conseiller de l'empereur Valentinien II et de Justine, qui prend le surnom d'Auxence.

²⁸ Paul.Med., *VAmbr.* 15.

Palais²⁹. S'esquisse alors dans les textes l'image d'un évêque qui se veut résolument gardien de la concorde, puisqu'il affirme calmer une assemblée de fidèles au bord de l'émeute³⁰.

L'année 386 marque le point culminant de l'affrontement, la cour de Milan contre-attaquant en publiant une loi de tolérance religieuse le 23 janvier³¹. Celle-ci prévoit notamment la liberté de se réunir pour les ariens ainsi que la peine de mort pour quiconque s'y opposerait. En découle la réitération de la demande d'un lieu de culte mais ce n'est plus cette fois la *basilica Portiana*, mais la *basilica Nova*, qui est réclamée³². S'agissant d'un édifice plus grand, plus récent et surtout situé *intra muros* cette exigence apparaît comme une provocation contre l'autorité d'Ambroise, qui raconte sa version indignée des faits dans une lettre adressée à sa sœur Marcellina³³. Peu soucieux du récit historique, son regard sur ces événements est subjectif et partisan. Il entreprend une description des événements qui ont agité sa cité, dans un courrier qui prend très vite les allures d'un sermon largement nourri de références bibliques. Ainsi, l'ensemble des fidèles se fond en une entité unique, incarnée par l'image de Job³⁴, dont la sincérité de la foi est opposée à une tentation diabolique, décrite sous un jour féminin. Pour la première fois, Justine est comparée à Jézabel – ainsi qu'à Hérodiade –, image qui va peu à peu se confondre avec la figure de l'impératrice :

« Citerai-je encore la cruelle persécution de Jézabel contre Élie, la mort qu'Hérodiade fit souffrir à saint Jean-Baptiste ? Chacune de ces femmes ne s'attacha pourtant à persécuter qu'un seul juste et pour moi les tentations sont d'autant plus violentes que j'ai moins de force. Je suis plus faible, et néanmoins exposé à de plus grands dangers. Les femmes se succèdent les unes aux autres, elles se communiquent leur haine ; on forme des attaques nouvelles, on va trouver les vieillards, on prétexte que j'ai offensé l'empereur. Quelle est donc la cause d'une tentation si active envers un petit ver de terre ? N'est-il pas visible que ce n'est que l'Église qu'ils persécutent en ma personne ?³⁵».

²⁹ Son refus s'explique notamment par la présence de laïcs dans l'assemblée du Palais devant laquelle il devrait exposer ses arguments. Pour Ambroise, la séparation de l'Église et de l'État doit être réelle, de sorte que seul un concile d'évêques puisse trancher la question, et non le Consistoire impérial. Il rappelle d'ailleurs à Valentinien II, dans son *C. Aux.* 36, que « l'empereur est à l'intérieur de l'Église, non pas au-dessus de l'Église » : *Imperator enim intra Ecclesiam, non supra Ecclesiam est* [trad. pers.].

³⁰ Ambr., *Ep.* 21a, 29 ; *C. Aux.* 29.

³¹ *CTb.* 16, 1, 4. La loi est abolie deux ans plus tard, en 388, par Théodose : *CTb.* 16, 5, 15.

³² N. MCLYNN, *Ambrosius of Milan*, Berkeley – London, 1994, pp.170-180 ; A. CALDERINI, *Milano durante il Basso Impero, et Milano archeologica*, dans *Storia di Milano*, I, part. 6 et 9, Milano 1953.

³³ Ambr., *Ep.* 20 *ad sororem*.

³⁴ Ambr., *Ep.* 20, 15.

³⁵ Ambr., *Ep.* 20, 20 *ad sororem* : *uid dicam, quod etiam Eliam Iezabel cruenta persecuta est, quod Ioannem*

Outre la référence biblique, il est intéressant de noter que les figures traîtresses que cite Ambroise sont exclusivement féminines, renvoyant implicitement à l'image tentatrice d'Ève et à la faute originelle. De plus, en plaçant l'image de l'Église au-dessus du conflit, il transforme de façon apologétique une autorité impériale indiscutable en pouvoir persécuteur.

Par la suite, plusieurs textes reprennent cet affrontement entre le pouvoir impérial et l'autorité épiscopale. C'est à Paulin de Milan que nous devons l'un des récits les plus détaillés³⁶, qui utilise des éléments de la *Lettre 20* d'Ambroise. Dans sa *Vie de saint Ambroise* rédigée vers 412/413, il façonne l'image d'un évêque juste, défenseur de la vraie foi – la nicéenne –, allant jusqu'à renvoyer l'image d'un prophète persécuté, voire un martyr, en reprenant notamment l'image jézabélienne. En effet, la construction d'une image sainte nécessite un contre-modèle, possible ici grâce à Justine. Jézabel, femme intrigante et préfiguration de l'hérétique, dont l'histoire est mentionnée à la fois dans l'Ancien (*1Rois 16, 31*) et le Nouveau Testament (*Apo. 2, 18-19*), est une référence appropriée à son propos, qui est de noircir Justine. Celle-ci est dès lors assimilée à l'image de la mauvaise reine, hantée par un désir de puissance et agente d'un abandon de la vraie foi. Sa lutte avec Ambroise la hisse au rang de mauvaise conseillère pour son fils, comme Jézabel l'avait été pour son époux, ou bien encore Ève pour Adam :

« N'est-ce point à Ève qu'il faut imputer la chute d'Adam ? N'est-ce pas elle qui le détourna de l'obéissance aux commandements de Dieu ?³⁷».

L'Ancien Testament sert dès lors de décor au théâtre de l'affrontement entre l'autorité impériale et le pouvoir épiscopal. Dans une rhétorique de victimisation, Ambroise joue quant à lui le rôle du héros engagé, défenseur de la foi nicéenne, se présentant sous l'aspect d'un prophète, martyr et défenseur de l'Église, refusant de céder aux ariens et à travers eux, au pouvoir impérial censément dévoyé par Justine. Il écrit ainsi à Valentinien II :

« Plût à Dieu que je fusse assuré que l'Église ne sera pas livrée aux ariens, et je viendrais m'offrir moi-même à Ta piété, afin qu'elle dispose de ma personne comme il pourrait Lui plaire³⁸ ».

Baptistam Herodias fecit occidi? singulae tamen singulos; mihi quo minora longe merita, eo temptamenta grauiora. uirtus infirmior, sed plus periculi. succedunt sibi mulierum uices, alternantur odia, commenta uariantur, seniores conueniuntur, praetexitur regis iniuria. quae ratio igitur est aduersus hunc uermiculum grauioris temptationis, nisi quia non me, sed ecclesiam persequuntur ? [trad. pers.].

³⁶ Paul.Med., *VAmbr.* 24.

³⁷ Ambr., *Ep.* 20 : *denique per Euam etiam Adam supplantatus est eoque factum, ut a mandatis caelestibus deniaret* [trad. pers.].

³⁸ Ambr., *Ep.* 21 : *Atque utinam liquido mihi pateret quod Arianis Ecclesia minime traderetur ! sponte me offerrem tuae pietatis arbitrio* [trad. pers.].

Cette image d'une femme dans l'erreur et exerçant un pouvoir tyrannique entre en opposition avec une autre figure majeure de l'existence d'Ambroise : sa sœur Marcellina. Celle-ci a été consacrée vierge à Rome et mène une vie simple, entièrement consacrée à la prière et l'aumône. Cette simplicité de vie ne peut s'appliquer à Justine et au faste du Palais, qui devient une pièce à charge supplémentaire dans le procès qui lui est intenté. Pour l'évêque, la personne de Justine est à l'opposé de l'image qu'il se fait de la femme sainte. Cette antinomie est particulièrement accentuée dans les œuvres de Paulin de Milan et de Rufin, puis par les historiens ecclésiastiques du V^e siècle que sont Socrate, Sozomène et Théodoret :

« Ambroise retourna à Milan, et il y fut l'objet d'innombrables embûches de la part de Justine, qui cherchait à exciter le peuple contre le saint évêque en offrant des dons et des charges³⁹ ».

En comparant la mère de Valentinien II à la reine biblique, les auteurs insistent sur la sainteté d'Ambroise, le comparant à Élie, prophète du *Livre des Rois*, adversaire de Jézabel. Ce conflit biblique, mentionné initialement dans la *Lettre 20* d'Ambroise, prend peu à peu le pas sur la réalité des événements. Les textes doivent donc être appréhendés avec la plus grande prudence, d'autant plus que, hormis Rufin, Paulin et Socrate – qui a lu Rufin –, les autres auteurs n'avaient peut-être pas une connaissance directe de cette lettre. Le témoin le plus proche de ce conflit se trouve donc être en même temps acteur de cet événement, ce qui soulève le problème du caractère engagé et partial de son témoignage.

Le parallèle entre Justine et Jézabel est omniprésent jusqu'à l'osmose: toutes deux sont accusées de persécuter les fidèles de la foi officielle. Alors que l'Ancien Testament mentionne l'influence néfaste de Jézabel sur Achab, les auteurs ont pu vouloir imputer à Justine les écarts d'autorité commis par Valentinien I^{er}, tels qu'ils sont relatés par Ammien Marcellin⁴⁰ ; mais aussi l'influence délétère qu'elle pouvait avoir sur son fils Valentinien II en le maintenant dans le camp homéen. La comparaison est d'autant plus crédible que les similitudes sont nombreuses. En accentuant l'image de la mauvaise reine, celle d'un Ambroise prophète s'en trouve renforcée⁴¹. Ambroise, tel Élie, aurait été menacé par cette figure féminine et

³⁹ Paul. Med., *V Ambroise*. 12 : *Mediolanum reuertitur, ibique supradictae Justinae mulieris innumeras insidias sustinuit, quae muneribus atque bonoribus aduersus sanctum uirum oblati, populum excitabat* [trad. pers.].

⁴⁰ Amm., 30, 5, 3.

⁴¹ Amb., *Lettre hors coll.* 11 : ce procédé comparatif est réemployé par Ambroise quelques années plus tard, en 391. Après la répression sanglante de l'émeute de Thessalonique au cours de laquelle plusieurs milliers de personnes furent massacrées, Ambroise écrit à Théodose, affirmant qu'il est nécessaire qu'un empereur, après un tel crime, se réconcilie avec Dieu. Ambroise évoque longuement l'exemple du roi David – qui a su reconnaître ses péchés et faire pénitence –, tandis qu'il se compare lui-même au prophète Nathan.

hérétique du pouvoir. Ainsi, Paulin de Milan accuse Justine de vouloir attenter à la vie d'Ambroise, qui refuse l'exil auquel il est condamné⁴², faisant ainsi directement écho à l'Ancien Testament. Après qu'Élie eut fait égorger des prêtres de Baal, Jézabel l'apprend et le menace de lui faire subir le même sort⁴³. Justine, pour sa part, tente d'attenter à la vie de l'évêque en liguant le peuple milanais contre lui et en envoyant un sicaire pour l'assassiner :

« Après la mort de Justine, un haruspice, Innocent de nom mais non de fait, tandis qu'il était soumis à la torture par le juge pour certains maléfices, commença à confesser autre chose que ce qu'on lui demandait. Il criait en fait que des tourments plus grands lui avaient été infligés par l'ange gardien d'Ambroise, car au temps de Justine, il était monté sur le toit de l'église à minuit et là, il avait sacrifié pour exciter la haine du peuple contre l'évêque. (...) Un autre homme, armé d'une épée, parvint jusqu'à la chambre à coucher de l'évêque pour le tuer, mais alors qu'il levait la main avec l'épée dégainée, il était resté avec la main droite figée. Quand ensuite il avait confessé être envoyé par Justine, le bras qu'il avait brandi avec une intention malveillante fut guéri par son aveu⁴⁴ ».

La colère de Jézabel se retrouve chez Justine lorsque cette dernière tente de soudoyer le peuple de Milan et de faire enlever ou tuer Ambroise. Mais comme Élie, Ambroise bénéficie du soutien du juste jugement de Dieu. Les concordances entre le récit biblique et celui de Paulin sont si nombreuses qu'on peut légitimement se demander si les récits relatant le conflit entre Justine et l'évêque de Milan ne sont pas purement et simplement décalqués sur cet épisode du *Premier Livre des Rois*. La comparaison extrapolante se donne à lire à la fois comme vérité historique et vérité scripturaire. Si les événements de Milan ont probablement eu une violence proche de celle qui nous est présentée par les auteurs, on ne peut s'empêcher de s'interroger

⁴² Rufin., *HE* 11, 15.

⁴³ *1Rois* 19, 1 : « Achab apprit à Jézabel tout ce qu'Élie avait fait et comment il avait massacré tous les prophètes par l'épée. » : *Nuntiauit autem Achab Iezabel omnia quæ fecerat Elias, et quomodo occidisset uniuersos prophetas gladio* ; *1Rois* 19, 2 : « Alors Jézabel envoya un messenger à Élie avec ces paroles : « Que les dieux me fassent tel mal et y ajoutent tel autre, si demain à cette heure je ne fais pas de ta vie comme de la vie de l'un d'entre eux ! » : *Misitque Iezabel nuntium ad Eliam, dicens : hæc mihi faciant dii, et hæc addant, nisi hac hora cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis* (texte latin de Jérôme).

⁴⁴ Paul. Med., *VAmbr.* 20 : *Mortua uero Justina, quidam haruspex Innocentus nomine, non tamen opere, cum in causa maleficiorum a iudice torqueretur aliud quam interrogabatur fateri coepit : clamabat enim ab angelo majora tormenta sibi adhiberi eo qui custodiret Ambrosium ; quoniam temporibus Justinæ ad excitanda odia populorum in episcopum cacumen tecti ecclesiae conscendens, medio noctis sacrificauerit. Sed quanto instantius et sollicitus opera maligna exercebat, tanto magis amor populi circa fidem catholicam et Domini sacerdotem conualescebat. (...) Alius etiam gladium ferens ad cubiculum usque peruenit, ut interficeret sacerdotem : sed cum eleuasset manum, districto gladio, dextera, exserta in aera obrigente remansit. Tunc se missum a Iustina postquam confessus est, brachium quod inique cum extenderetur, obriguerat, sanatum est confessione* [trad. pers.].

sur sa part de vérité. L'affrontement était probablement plus de l'ordre d'un rapport de forces psychologique et diplomatique que d'un bras-de-fer physique. Or, les auteurs ayant à cœur de pousser la comparaison entre les deux figures jusqu'à la coalescence, la description semble prendre le pas sur la métaphore et le dessein historique sur la simple rhétorique.

LA « JÉZABÉLISATION » DE LA MAUVAISE IMPÉRATRICE

Les auteurs ecclésiastiques comme Paulin, qui était diacre de l'Église milanaise, connaissent bien la Bible et en nourrissent souvent leurs récits. Le décalque est intentionnel : 'bibliser' l'histoire présente lui donne un corps de vérité. Si on lit l'extrait de la *Vita Ambrosii* de Paulin consacré au conflit entre Justine et Ambroise sans avoir une quelconque connaissance de l'Ancien Testament, il est tentant de prendre au mot ce qu'on y apprend, *a fortiori* parce que Paulin en a été contemporain et témoin, bien qu'il faille accorder une marge à une exagération hagiographique de la part de l'auteur. Car son but est de relater la vie d'Ambroise en tant que saint homme. Noircir Justine permet donc à Paulin de mettre en avant le portrait même de son sujet. La subtilité d'un tel écrit résiderait alors dans l'existence d'une double lecture. Les similitudes entre l'histoire de la reine Jézabel et l'impératrice Justine ne relèvent plus simplement de quelques coïncidences entre les deux souveraines. Au dire de Paulin, c'est tout un pan de la vie de Justine qui reproduit les agissements du personnage biblique. Jézabel ne serait pas qu'un simple exemple illustratif, mais bien un type biblique auquel appartiendrait l'impératrice, du fait de son arianisme et de ses agissements contre un saint homme.

En décalquant des épisodes bibliques sur les faits historiques qu'ils relatent, les auteurs comme Paulin *biblisent* leur histoire en donnant à leur récit une coloration vétéro-testamentaire. L'usage de tels procédés peut donc créer des problèmes de compréhension, le lecteur non averti pouvant facilement passer à côté de la référence. D'autant plus que, les auteurs se copiant entre eux, ce qui est censé être une référence littéraire prend peu à peu le poids d'un fait avéré, accentué par sa ressemblance avec le texte de référence. Ainsi, Sozomène évoque un outrage subi par Justine, qui s'en plaint à son fils, lequel envoie alors les forces armées contre Ambroise :

« Comme Ambroise travaillait en sens contraire, irritée, elle le calomnie auprès de son fils comme étant outragée. Valentinien crut à la vérité de ces calomnies et, en tant que vengeur de sa mère, il envoie un fort corps de troupes à l'église⁴⁵ ».

⁴⁵ Soz., HE 7, 13, 3 : Ἐπεὶ δὲ τοῦναντίον ἐσπούδαζεν Ἀμβρόσιος, χαλεπήνασα διαβάλλει αὐτὸν πρὸς τὸν υἱὸν ὡς ὑβρισμένη. Ὑπολαβῶν δὲ Οὐαλεντινιανὸς ἀληθεῖς εἶναι

Aucune source ne permet de confirmer la véracité de ce passage. Sozomène semble s'être laissé porter par les auteurs sur lesquels il fonde son récit⁴⁶ et par l'image du conflit jézabélien tel qu'Ambroise en parle dans sa lettre, puis Paulin dans sa *Vita*.

En absorbant le *Livre des Rois*, Paulin transpose ainsi l'histoire de l'affrontement entre Jézabel et Élie. Il invoque le récit biblique en style indirect, ce qui lui permet de transposer ce conflit sur le face à face entre Justine et Ambroise. Le décalque va plus loin que la simple utilisation de noms propres puisque Justine devient une nouvelle Jézabel, ce qui éloigne ainsi l'idée d'un simple emprunt littéraire. Par conséquent, Paulin noie ses pièces à charges contre Justine dans celles de Jézabel. Le procédé de noircissement est justifié par l'Écriture sainte, qui offre le moyen scripturaire, donc légitime, d'une « jézabélisation » de Justine.

Pour saisir la subtilité de cette double lecture et éviter une compréhension au premier degré, il faut avoir à sa connaissance le récit du *Livre des Rois*. Le texte de Paulin de Milan s'adressant à un public cultivé, le parallèle est parfaitement visible pour établir une connivence avec qui sait lire. Le discours littéraire est embelli avec la référence biblique de la trahison féminine, contrebalançant l'image sainte d'Ambroise, qui avait avancé le premier l'image de Jézabel. Fort d'une excellente connaissance des Écritures par la Bible grecque d'Alexandrie, celui-ci a offert à Paulin la matière première nécessaire à sa *Vita*. Dans sa *Lettre 20* à sa sœur, l'évêque brossait un portrait de la situation milanaise, se plaçant en victime du joug de l'impératrice, ponctuant son propos de nombreuses références bibliques illustratives.

La figure de Jézabel est également présente chez d'autres auteurs contemporains du conflit, attestant de la popularité de l'Ancien Testament. Philastre de Brescia⁴⁷, personnage assez méconnu mais géographiquement proche de Milan, est l'auteur d'un *Livre sur les hérésies* (*Liber de haeresibus*), disposé en 156 notices qui décrivent chacune brièvement une hérésie⁴⁸. A la notice 16, il mentionne les *Baalitae*, zéloteurs du dieu phénicien Baal⁴⁹. Or, il insiste tout particulièrement sur la répression conduite par Élie, indiquant ainsi le funeste sort des hérétiques. Pour un texte

τὰς διαβολάς, ἅτε δὴ μητρὶ τιμωρῶν πλῆθος στρατιωτῶν ἐπιπέμπει τῇ ἐκκλησίᾳ. [trad. A.J. FESTUGIÈRE - B. GRILLET, *SC* 516, 2008].

⁴⁶ Outre Socrate, Rufin, qui mentionne un fait similaire dans son *HE*, 11, 15.

⁴⁷A. DI BERARDINO, *Patrology*, IV, Cambridge 1986, pp. 130-133. Le peu que l'on sait de lui vient du sermon funèbre que lui a consacré son successeur Gaudentius (*Serm.* 21) peu après 390.

⁴⁸ Phil. Brix, *Opera*, F. HEYLEN (éd.), Turnhout 1957.

⁴⁹ Phil. Brix., *Liber de haeresibus* 16, *Baalitae* : *Sunt et Baalitae in eis qui Baal nomen regis Tyriorum detinentes memoria, atque ipsius idolum adorantes eidem sacrificabant, ut in Regnorum libro continetur, cum rex Israelitarum Achab, et Jezabel uxor eius illi idolo sacrificare non desinerent. In quo, zelo ductus diuino beatus Elias propheta (3 Reg. 18, 21) missus a domino, at eis sub nomine Iudaismi.*

contemporain du conflit entre Ambroise et Justine, il n'est pas interdit d'y voir un clin d'œil, voire un renvoi littéraire. Rien ne permet de dépasser le cadre de l'hypothèse, mais la contemporanéité des faits avec ce texte autorise l'idée d'un parallèle. Si Paulin a pu s'inspirer d'Ambroise dans cette comparaison, il aurait aussi pu s'inspirer de Philastre, dont le livre était assez diffusé au début du V^e siècle pour qu'Augustin lui-même l'ait lu⁵⁰.

Face au nombre d'auteurs tardifs évoquant la figure jézabélienne, on aurait tort de voir en Justine une exception. Au début du V^e siècle émerge une nouvelle Jézabel en la personne de l'impératrice Eudoxia, l'épouse d'Arcadius. Le conflit scripturaire entre Élie et la reine impie semble se jouer à nouveau dans les hautes sphères de l'Empire. Cette fois-ci, le prophète trouve un visage en la personne de Jean Chrysostome, en conflit avec l'impératrice. Celui-ci trouverait son origine dans un reproche de Jean à Eudoxia, qu'il accusait d'avoir accaparé une somme d'argent appartenant à la veuve Callitrope en la comparant à Jézabel⁵¹. Ce conflit entre Eudoxia et Jean Chrysostome fait directement écho à celui qui avait opposé Justine et Ambroise de Milan vingt ans auparavant.

Les textes successifs mentionnant par la suite cet épisode de la mémoire ambrosienne demeurent dépendants de l'œuvre de Paulin, et donc de la lettre d'Ambroise. Au fur et à mesure de ces différents emprunts, on assiste à une réappropriation du souvenir de l'évêque milanais, vidant peu à peu le récit initial d'une partie de sa substance. Les *Histoires Ecclésiastiques* de Rufin – antérieure d'une dizaine d'années à la *Vie d'Ambroise* de Paulin – puis de Socrate, Sozomène et Théodoret – toutes postérieures à elle –, donnent une image simplifiée et binaire du conflit : celle d'un ecclésiastique persécuté par une impératrice hérétique, refusant de livrer la maison de Dieu. Ce qui était dans un premier temps une référence biblique, dont le but était de donner du poids au procès intenté à Justine, prend désormais un nouveau sens. La « jézabélisation » de l'impératrice homéenne en persécutrice arienne fait désormais office de vérité dans la tradition littéraire. Cette image est même renforcée au fil des emprunts littéraires, appuyant un peu plus le contre-modèle du héros milanais. La construction de l'image d'Ambroise en prophète est indissociable de cette « jézabélisation » de Justine, l'évêque devenant une figure de référence dans la lutte contre l'arianisme. Ce procédé de bipolarisation est une habitude historiographique perpétuée par l'hagiographie naissante : on oppose l'image d'un persécuteur à celle d'un persécuté. Faire de Justine une nouvelle

⁵⁰ Aug., *Ep.* 222, compare le livre de Philastre, qui décrit 156 hérésies, aux 80 du *Panarion* d'Épiphane de Salamine, pour lequel il avoue sa préférence. L'avis général des philologues confirme le jugement d'Augustin sur la médiocre qualité littéraire du texte de l'évêque de Brescia.

⁵¹ Pallad., *Dial.* 8. Sur ce conflit, voir J. N. D. KELLY, *Golden Mouth. The Story of John Chrysostom – Ascetic, Preacher, Bishop*, Ithaca 1995, p. 228 : pour Palladius, la trahison imputée à Jean est celle d'avoir comparé l'impératrice Eudoxia à Jézabel.

Jézabel permet de valider la critique d'Ambroise à son encontre tout en inscrivant celui-ci dans la lignée des grands prophètes bibliques.

Pourtant, si l'évêque est dépeint comme une figure sainte de la foi nicéenne, le conflit des basiliques illustre également l'intolérance du christianisme nicéen contre ceux qui sont jugés ennemis de la « vraie foi »⁵². Par ailleurs, ce combat confirme la volonté épiscopale de s'opposer de plus en plus aux prétentions impériales à intervenir dans tout ce qui relève des affaires religieuses. En effet, le souvenir ambrosien occulte un autre aspect de l'histoire : celui d'un évêque dominant une cité et défiant ouvertement une autorité impériale qui n'est pas intrinsèquement illégitime, mais dévoyée de l'orthodoxie nicéenne.

Se profilent désormais les prémices d'un nouveau rapport entre Église et État⁵³. Le discours littéraire sur le conflit entre Ambroise et Justine quitte alors le simple domaine de la métaphore religieuse pour prendre un tour plus politique. Cependant, il ne faut pas pour autant omettre un autre aspect du récit : Justine demeure une *mater Augusti* exerçant de fait un pouvoir légitime. Sa prétention d'autorité sur l'évêque milanais reflète une générosité envers une partie de sa Cour, de confession homéenne, qui ne disposait plus d'aucun lieu de culte dans la cité. En cela, Justine entend appliquer la liberté des cultes instituée par Constantin et Licinius par la lettre de Milan de 313, et surseoir à l'édit de Thessalonique de 380. Par ailleurs, le conflit ne semblait pas être l'objectif recherché, le premier choix de basilique ne concernant qu'un édifice secondaire, en-dehors des murs de la cité. C'est le refus de l'évêque d'obtempérer aux ordres du jeune empereur et de sa mère, puis l'escalade des tensions entre les deux figures de pouvoir, qui ont amené au choix de la *Basilica Nova*, située dans le centre de Milan. Le Palais finit pourtant par renoncer à ce projet, devant le soutien manifeste des fidèles groupés autour d'Ambroise puis la découverte des reliques de Gervais et Protas en 386. En fin de compte, l'évêque de Milan ne semble pas avoir été réellement menacé, contrairement à ce qu'avancent les auteurs, dont les textes renvoient plutôt aux persécutions de Jézabel contre Élie.

Le portrait de Justine fut profondément marqué et noirci à la suite de ce procès littéraire, intenté par les auteurs antiques, par le biais d'une diabolisation fondée sur

⁵² Ambroise tient d'ailleurs l'hérésie comme une trahison envers l'Église et envers l'Empire, ce qu'il évoque en 378 dans son *De fide* 2, 16,139 : « Où est rompue la foi en Dieu, c'est là d'abord que la fidélité à l'Empire s'effondre » *ibi primum fides Romano imperio frangeretur, ubi fracta est deo* [trad. pers.]. La vertu patriotique, chez Ambroise, ne prend sa valeur que dans l'empire chrétien orthodoxe. L'obéissance à un souverain – ou une souveraine – hétérodoxe pose donc la question de sa légitimité. Cf. Ambr., *Ep.* 20, 22 : « À Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César. À l'empereur les palais, les églises aux prêtres » : *quae dei deo, quae Caesaris Caesari. ad imperatorem palatia pertinent, ad sacerdotem ecclesiae* [trad. pers.].

⁵³ Ambr., *Ep.* 21 ; *C. Aux.* 35.

un usage de références bibliques. Les auteurs, nourris des lectures saintes, truffent leurs sermons de métaphores qu'ils puisent notamment dans l'Ancien Testament. Ainsi, celle qui est jugée mauvaise impératrice devient une nouvelle Jézabel. Les dons et nominations qu'elle dispense entrent dans le cadre palatin habituel des fonctions d'une *Augusta*, mais sont extrapolés en activité corruptrice. On se trouve donc face à une construction historiographique, la personne et même le pouvoir impérial de Justine disparaissant derrière l'image d'un personnage biblique funeste, image ensuite entérinée au fil des décennies par les copies successives des auteurs. Il est d'ailleurs à noter que Justine, bien que devenue belle-mère de Théodose en 387⁵⁴, ne se trouve pas alors exaltée pour un ralliement supposé au dogme nicéen incarné par son gendre. Après sa mort, Ambroise semble 'enterrer la hache de guerre' dans son oraison funèbre de Valentinien II en 392 : non seulement il rappelle qu'autrefois Justine lui avait mis le petit empereur dans les bras, mais il précise que celui-ci, avant de mourir, aurait demandé le baptême nicéen⁵⁵... Cet apaisement posthume vient sans doute du fait que Justine était devenue en 387 la belle-mère Théodose, ce qui équivalait à une rentrée dans le rang nicéen⁵⁶ ; de plus, en 392, elle était sans doute décédée⁵⁷. À cela s'ajoute qu'Ambroise prononça l'oraison funèbre de Valentinien II devant les deux sœurs de ce dernier, également filles de Justine, Iusta et Grata⁵⁸. Celui-ci n'a cependant pas infléchi ni renversé l'image de Justine qui, dans les textes postérieurs, demeure établie comme celle de la mauvaise reine, privée de tout éloge public.

Université de Limoges

AMÉLIE BELLELI
amelie.belleli@unilim.fr

⁵⁴ B. LANÇON, *Théodose*, Paris 2014, p. 137.

⁵⁵ Ambr., *Ob. Val.* 51 : « N'a-t-il pas la grâce qu'il a demandé ? Certainement, parce qu'il a demandé, il a reçu » : *Non habet ergo gratiam quam desideravit : non habet quam poposcit ? Certe quia poposcit, accepit* [trad. pers.].

⁵⁶ Aucune source ne fait toutefois état d'une soumission de Justine au dogme nicéen.

⁵⁷ Soz., 7, 14, 7 ; *Chron. Gall.* s. a. 388.

⁵⁸ Amb., *Ob. Val.* 36 ; *Ep.*, 53, 5 (a. 392).